

**COMPTE RENDU DU PREMIER COMITE DE PILOTAGE
DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE
DU PAYS DU GRAND BRIANÇONNAIS, DES ECRINS AU QUEYRAS**

11 Février 2008 à L'ARGENTIERE LA BESSEE

Présents :

Pierre CHAMAGNE, Président de la Communauté de communes du Pays des Ecrins, Président du Pays du Grand Briançonnais ; Bernard ESMIEU, Maire de Saint-Crépin ; Pierre BLANC, Président du Parc naturel régional du Queyras, Maire d'Arvieux ; Aristide BONNAFFOUX, Maire de Risoul ; Laurence FINE, Maire de Villard Saint Pancrace ; Vincent LELEU, Conseiller municipal de Saint Martin de Queyrières ; Robert REYMOND, Conseiller municipal de l'Argentière-la-Bessée ; Marie DEHAIS, Conseillère municipal de Saint Martin de Queyrières ; Sylvianne DELTOUR, Conseillère municipal des Vigneaux ; Emilie ROMAN, Conseiller municipal de Val des Prés ; Jacques CHEVALLIER, CCI, Conseil de développement du Pays du Grand Briançonnais ; Marc PETITEAU, DDAF des Hautes Alpes ; Jérôme BONNET, OFME ; Gilles BOSSUET, Centre Régional de la Propriété Forestière ; Jean-Michel RAYNE, Chambre d'agriculture 05, Coopérative Provence Forêt ; Pascal AUFRAY, Conseil Général des Hautes-Alpes ; Germain COCCO, Président du Syndicat des Exploitants Forestiers et Scieurs Alpes Méditerranée ; Christelle VERGNET, FIBOIS 04/05, SEFS AM ; Jean-Marc D'INCAN, SEFS AM ; Pascal CHRONDROYANNIS, ONF des Hautes Alpes ; Jacques BAUBION, ONF des Hautes Alpes ; Christophe RUTH, ONF des Hautes Alpes ; Julie CATALA, CCPE ; Emmanuelle TUILLERE, CCG ; Michel BLANCHET, Parc naturel régional du Queyras ; Jean CONREAUX, Conseil de développement du Pays du Grand Briançonnais ; Guillaume OUIN, Association des Commune Forestière des Hautes-Alpes ; Rémi MOUGIN, Pays du Grand Briançonnais ; Laure GERBE-RAYNAUD, Pays du Grand Briançonnais, animatrice de la charte forestière de territoire.

Excusés :

Joël GIRAUD, Député des Hautes-Alpes, Maire de l'Argentière-La-Bessée ; Christian LAURENS, Président de la Communauté de communes de l'Escarton du Queyras, Maire de Ristolas ; Alain BAYROU, Président de la Communauté de communes du Briançonnais, Maire de Briançon ; Pierre EYMEQUD, Président de la Communauté de communes du Guillestrois, Maire de Vars ; Armand JALLUT, Maire de Guillestre ; Gil FIORLETTA, Maire de Mont-Dauphin ; Thierry BOUCHIER, Maire de Val des Prés ; Michel FRISON, Maire de la Roche de Rame ; Claire BOUCHET, Présidente de l'Association des Communes Forestières 05 ; François ATHANE, Conseil Régional PACA ; Mathieu VILLETARD, Charge de mission Forêt, Eau, Energie du Parc National des Ecrins ; Valérie MARTINEZ, Responsable du service espaces naturels et forêts, Conseil Régional PACA ; Béatrice CHEVALIER, DGS CCB ; Cécile BELLON, CCQ ; Marc NICOLAS, CAPEB ; Nicolas JEAN, FD des Chasseurs 05 ; Jean Yves MUDRY, CCI des Hautes-Alpes ; Eric MEYNADIER, Fédération des CUMA.

* * *

Pierre CHAMAGNE accueille les participants de ce premier comité de pilotage qui officialise le lancement de la CFT du Pays du Grand Briançonnais. La volonté de s'engager dans cette politique de gestion durable des forêts émane d'un travail de longue haleine conduit par Christian LAURENS, Président de la Communauté de communes de l'Escarton du Queyras et ancien Président du Pays. Des remerciements sont adressés à la DDA, l'OFME, ainsi qu'à Claire BOUCHET. Jacques CHEVALLIER remercie également les services de l'Etat ainsi que les professionnels de filière bois et particulièrement le FIBOIS et le SEFS AM d'être présent à ce comité de pilotage.

I. Présentation des principes des Chartes Forestières de Territoire (CFT)

Laure GERBE-RAYNAUD rappelle en premier l'historique des Chartes Forestières de Territoire ainsi que leurs fondements réglementaires. Les Chartes Forestières de Territoire découlent de la circulaire du 15 février 2001 et ont pour vocation de structurer un projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social ou culturel. De plus, les CFT permettent de mener un programme d'actions pluriannuel. Cette circulaire a été confortée par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 qui stipule que les CFT doivent être accordées une part importante au développement d'une politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt, introduisant la notion d'intégration territoriale au travers de l'article L.12 qui prévoit la mise en oeuvre de chartes forestières de territoire.

Les CFT sont une occasion d'analyser finement l'état de la forêt sous ses différents aspects et de prévoir son évolution. La démarche pour élaborer les CFT peut-être qualifiée comme étant d'une grande souplesse et une grande diversité d'actions. Le point fort des CFT réside dans la méthode de concertation entre les acteurs concernés par la forêt et la filière bois qui débouche sur un diagnostic partagé et des priorités stratégiques.

Par ailleurs, les CFT permettent d'obtenir plus facilement des aides publiques pour les projets et les actions définies dans la charte. Elles sont prévues pour une durée déterminée définie par les acteurs, variable suivant les projets et peut durer au maximum 10 ans. Les CFT sont des démarches volontaires du territoire qui ne constituent ni un document d'aménagement, ni un document réglementaire, mais simplement une déclaration de politique forestière impliquant un contrat d'engagement entre tous les acteurs locaux.

Actuellement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il existe 13 CFT qui couvrent environ 995 963 ha et concernent plus de 290 communes. Par ailleurs, sur les 80 CFT au niveau national plus du quart se situe en Rhône-Alpes et PACA. L'Est de la France, surtout massif alpin, est très bien maillé par ce type de démarche d'autant que bientôt la totalité du massif alpin sera couvert par des CFT.

Concernant l'élaboration de la CFT du Pays, les dépenses prévues pour l'élaboration sont de 37 500 €, dont une aide de 30 000 € de l'Etat.

II. Présentation de l'espace forestier du Pays du Grand Briançonnais

[Les commentaires émis lors de la présentation sont intégrés directement dans le rendu]

En préambule, Laure GERBE-RAYNAUD dresse rapidement un diagnostic territorial du Pays. Le Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras compte 32 124 habitants et regroupe 37 communes appartenant à 4 Communautés de communes. La densité de population est de 15 habitants au km², équivalent à la Lozère et 10 fois moins que la moyenne régionale. Territoire de montagne ou de haute montagne avec une biodiversité exceptionnelle et un patrimoine remarquable, le tourisme est son activité principale.

L'occupation des sols est dominée, comme tout territoire de montagne, par 4 grands postes correspondant aux étages : montagnard, subalpin, alpin et nival. Concernant l'évolution de milieu, il a été évoqué la forte progression forestière du Pays avec 571 ha/an par rapport à celle du département (1 000 ha /an). L'expansion de la forêt peut s'expliquer par l'évolution des prairies naturelles et landes non pâturées vers un stade ligneux. En effet, entre les deux inventaires forestiers de 1983 et 1997, les surfaces en landes sont diminuées de 25 000 ha à 12 000 ha.

La surface boisée du Pays du Grand Briançonnais représente 58 000 ha soit un taux de boisement de 26%. Pour la surface boisée de production (SBP), cette dernière représente 46 000 ha du territoire soit un taux de boisement de 21%. La production brute des bois sur pied, ce qui correspond à ce qui pousse par an, est d'environ 160 000 m³/an. En 1997, le volume total des bois sur pied représente 7 100 000 m³

Concernant la répartition des propriétaires des forêts, on peut noter une forte prédominance de la forêt publique : 73% de la surface boisée de production. Cette spécificité au niveau régionale (30 % de la surface boisée de production) et au niveau départementale lui confère un caractère unique. Le capital sur pied est moins important en forêt privée: 130 m³/ha. Cette différence s'explique très certainement par le fait que la forêt privée est relativement plus jeune. Par ailleurs, ces dernières se situent le plus généralement autour des habitations en fond de vallée. Outre un intérêt paysager, elles ont un rôle de protection contre les risques naturels. Enfin, concernant les forêts domaniales sur le territoire, le pourcentage de ces dernières est faible et elles ne concernent essentiellement que des forêts de protection situées en altitude.

La forêt du Pays est marquée par une absence presque totale de feuillus (seulement 4% de la surface boisée de production). Les essences de résineux dominent avec une prépondérance très forte du Mélèze (61 %) sur l'ensemble du Pays. En effet, il occupe 26 000 ha de la surface boisée de production dont 18 000 ha se trouvent en forêt communale. Ils représentent environ 2 arbres sur 3 dans le Queyras ; près d' 1 arbre sur 2 dans le Briançonnais / l'Argentierois et 2 arbres sur 5 dans le Guillestrois.

Concernant la qualité bois, 57% du volume sur pied est classé en catégorie «bois d'œuvre type 2» ce qui correspondant par exemple à des produits de charpente, 41% en «bois d'industrie» correspondant par exemple au produit bois de charpente, pâte à papier et 2% en «bois d'œuvre type 1» correspondant aux bois de très haute qualité. La production de bois d'œuvre de Mélèze est relativement importante sur le territoire.

Un peu moins de la moitié de la SBP, soit 22 000 ha, est facilement accessible. On entend par facilement accessible : une distance inférieure de 500 m d'une piste forestière et ne nécessite pas de travaux spécifiques. De plus, le foncier extrêmement morcelé et imbriqué des parcelles de la forêt privée ainsi que le faible gabarit des chemins d'exploitation compliquent l'accessibilité. L'évolution de la surface boisée de production entre les deux inventaires 1983 et 1997 a augmenté de 1 700 ha correspondant à l'augmentation de la surface boisée de production de la forêt privée. La principale essence sur pied qui a subi une augmentation de son volume entre 1983 et 1997, est le Mélèze avec 100 000 m³ en 14 ans.

Le travail du bois au niveau du Pays est une activité de toujours et encore bien lisible dans le paysage. Actuellement, la forêt constitue une source d'emploi local à dominante saisonnière, complémentaire de l'économie touristique. Le Pays concentre la majeure partie des entreprises de construction bois et bois d'œuvre. En croisant, les fichiers des ressortissants de la CMA et de la CMI, nous pouvons dire que sur le territoire du Pays il y a 160 entreprises de la filière bois dont : 18 ETF ou exploitants forestiers (dont les derniers représentent plus de la moitié de ce chiffre), 10 Entreprises 1ère transformation, 130 Entreprises 2ème transformation. Cette forte concentration donne un caractère spécifique au territoire par rapport au département des Hautes-Alpes et de la région PACA. Concernant le bois d'œuvre, qui est la base de l'économie de la filière bois, d'après l'ONF la récolte annuelle en forêt publique est de 30 000 m³, dont 25 000 m³ de bois d'œuvre et 5000 m³ d'affouage. La forêt produit plus que la récolte.

En terme de formation, le territoire dispose d'un CFA des compagnons du devoir sur le territoire, implanté à l'Argentière-la-Bessée. De plus, il faut compter sur le territoire voisin, sur le Lycée d'Embrun qui forment grands nombres de jeune dans les métiers du bois. Ainsi, il sera à noter que le travail réalisé ne doit pas se concentrer uniquement sur le territoire du Pays.

Enfin, en terme d'équipement, le Pays compte sur son territoire un parc à bois, propriété de la communauté de communes du Guillestrois, géré par l'ONF.

Concernant les projets bois énergie, 12 chaudières automatiques au bois au sein des collectivités pour une puissance cumulée de 1,98 MW dont 8 réseaux de chaleur pour une consommation bois de 1 275 T/an. 15 chaudières installées dans des entreprises pour une puissance bois cumulée de 2,3 MW. En 2007, un travail de prospection des projets de chaufferies automatiques au bois dans les bâtiments des collectivités du Pays du Grand Briançonnais a été conduit par l'association des Communes Forestières des Hautes-Alpes. Il ressort de cette étude : 48 opportunités de chaufferies automatiques au bois pour une puissance bois cumulée de 10.32 MW et

5 028 Tonnes/an de bois consommé. Aussi, le Pays du Grand Briançonnais s'est porté candidat à l'appel à projet AGIR-ASTER lancé par la Région PACA. La stratégie de ce projet se décline en trois axes : maîtriser et structurer une organisation durable de la filière ; valoriser les ressources locales et soutenir les entreprises du territoire ; développer les réseaux de chaleur.

Concernant l'agriculture, on peut noter une forte diminution du nombre d'agriculteurs (60% des exploitations ont disparu en 25 ans) et des incertitudes sur le remplacement des générations dans les prochaines années. La déprise agricole a plusieurs conséquences parmi lesquelles la fermeture progressive des milieux. L'agriculture occupe encore une place importante dans l'activité rurale. Le type d'agriculture qui prédomine au Pays du Grand Briançonnais est l'élevage. En effet, les trois quarts des exploitations agricoles pratiquent l'élevage ovin-bovin. En période estivale, le Pays est terre d'accueil pour les nombreux troupeaux qui transhument. En 2007, sur les 151 alpages que compte le Pays, ces derniers ont accueillis 122 322 ovins-caprins et 8151 bovins.

La faune sauvage contribue à enrichir les écosystèmes forestiers mais également à les "perturber" si leur population n'est pas maîtrisée. Les grands herbivores vertébrés peuvent commettre 3 types de dégâts : l'abrutissement, le frottis et l'écorçage, responsables de défaut de croissance des arbres, de déformations et même de leur mort. Sur le territoire du Pays, pour la saison de chasse 2006, 1 600 pratiquants ont été affiliés soit en ACCA, soit en société loi 1901, régime dérogatoire accordé en raison de la présence de stations touristiques importantes.

Autres usages traditionnels en forêt, celui de la cueillette. Selon une enquête nationale, la forêt est le deuxième lieu de fréquentation des français pendant leur temps de loisirs. Sans disposer de chiffres précis, l'activité de cueillette au niveau du Pays concerne principalement la cueillette de champignons, de fruits sauvages et de plantes aromatiques et médicinales, et que cette pratique draine un public local mais également des personnes qui vivent dans les bassins de vie périphériques.

Enfin, nos paysages de haute montagne - et avec leurs forêts de montagne - sont très appréciés par les touristes et les autochtones. Les forêts accueillent de multiples activités de nature et des activités sportives, tant en période estival qu'hivernal. L'impact des pressions exercées en forêt par ces diverses activités de loisirs peut cependant provoquer tout un ensemble de dommages au milieu forestier : destruction des régénérations par les carres des skis, dégradation du sol et du tapis végétal lorsque les randonneurs sortent des sentiers balisés, arrachage ou destruction des végétaux.

Laure GERBE-RAYNAUD rappelle en conclusion de cette première présentation que le document de synthèse réalisé courant 2007 permet déjà de pointer plusieurs grands enjeux pour nos espaces forestiers (non classés par ordre hiérarchique :

- enjeu économique : la filière forêt/bois favorise l'emploi et pèse sur le tissu économique du Pays
- enjeu de protection contre les risques naturels : le Pays connaît un contexte général de risque naturel très marqué et le reboisement peut jouer ainsi un rôle de protection
- enjeu d'aménagement et de multifonctionnalité : réfléchir en termes d'enjeux économiques/environnementaux/sociaux.
- enjeu environnemental et paysager : la forêt possède une grande notoriété. Sa biodiversité mérite une préservation et une gestion raisonnée et durable.

III. Cadre méthodologique en vue de l'élaboration de la charte forestière

Dans le cadre de ce premier comité de pilotage, Laure GERBE-RAYNAUD soumet une proposition de cadre méthodologique en vue de l'élaboration de la CFT. Celle-ci reposera sur trois temps forts :

- diagnostic et Enjeux
- orientations et Stratégies
- plan d'Action Pluriannuel

Laure GERBE-RAYNAUD rappelle que l'objet de ce comité de pilotage est de se concentrer sur la première étape : le diagnostic et enjeux. L'objectif du diagnostic est de mobiliser les acteurs, de rechercher et de compiler des données existantes. Laure GERBE-RAYNAUD souligne l'intérêt de récupérer les données et les études déjà existantes, en effet il ne s'agit pas là de refaire encore une étude. Concernant le but du diagnostic, ce dernier conduira en fin d'étape à produire un document exprimant les grands enjeux des espaces forestiers du territoire du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras.

Pour se faire, l'élaboration du diagnostic comprendra deux volets :

- un diagnostic technique qui aura pour but de recueillir un ensemble d'indicateurs nécessaire à l'identification des enjeux et à la définition d'une stratégie locale pour la forêt.
- un diagnostic patrimonial dont l'objectif est d'établir des regards-croisés du territoire vécu concernant la forêt, et dont la finalité est d'identifier les enjeux ressentis qui pèsent sur cet espace. Pour ce faire, seront conduits en parallèles des entretiens ciblés par familles d'acteurs au niveau micro et macro (Collectivités territoriales, Administrations et partenaires financiers, Acteurs économiques, Propriétaires forestiers, Usagers) et des questionnaires à destination des élus, des professionnels de la filière bois et des usagers.

En troisième temps, les diagnostics technique et patrimonial seront confrontés permettant ainsi d'obtenir une approche globale mais également d'identifier les enjeux et la validation du diagnostic partagé. Pour se faire, l'organisation de réunions entre familles d'acteurs devra être programmées.

La conduite des diagnostics (technique et patrimoniale) sera menée courant 1^{er} semestre 2008 de même que la rédaction du diagnostic partagé. La programmation du 2^{ème} comité de pilotage se fera également courant 1^{er} semestre 2008 et l'objectif de ce dernier sera de valider à la fois le diagnostic partagé et les enjeux de la CFT.

III. Échanges et débats (principaux points à retenir des interventions réorganisés par thématique) :

Filière bois :

- Fortes incertitudes pesant sur les chiffres IFN entre 2 cycles d'inventaire, la difficulté de faire des comparaisons, et le caractère "théorique" de la ressource dont une bonne partie n'est en fait plus mobilisable.
- Filière de la 1^{ère} et 2^{ème} transformation, les enjeux :
 - Accessibilité de la ressource (la 1/2 de la SFP se situe à une distance de 500 m d'une piste). Un énorme travail réflexion sur la mobilisation des bois doit être engagé.
 - Utilisation des bois locaux, (20% de l'approvisionnement pour la 2^{ème} transformation).
- Le document de synthèse a permis d'obtenir un bon focus sur le territoire du Pays mais que toutefois, il serait intéressant de comparer avec d'autres territoires Français. Le volet transfrontalier (débouché des produits, approvisionnement) et notamment avec l'Italie serait intéressant d'être rajouter dans l'étude de la CFT.

Les COFOR 04/05 travaille dans le cadre d'un INTERREG « INTERBOIS » sur la consommation/bassin d'approvisionnement dont les des objectifs est de développer des actes de coopération. La coopération est une opportunité pour le territoire de travailler dans ce cadre là. Les italiens (les communautés de montagne et la province) sont demandeurs de travailler avec les Français, ils ont besoin d'échange.

Les actions de coopération peuvent se faire dans le cadre de la conférence de hautes Vallées mais également dans le Leader.

- La nouvelle norme marquage CE qui doit être un atout pour nos entreprises mais il faut compter beaucoup de pertes avec le nouveau système de marquage. La norme CE nous obligera localement à un classement visuel des bois de structure faute d'installation technique mesurant les caractéristiques mécaniques. Il en résultera un "gaspillage" d'environ 30% de matière pour obtenir des bois pièces surdimensionnées (au titre du classement visuel) alors qu'un classement mesuré permettrait de réduire les sections vu les caractéristiques mécaniques des bois locaux mesurées.

En Trièves, les professionnels se sont regroupés et ont créés d'un pôle bois composé d'unité de séchage, outil de travail en commun. D'autres expériences identiques sont menées dans les départements du 07 et du 26.

- L'information sur la qualité des bois justifiera le prix.

Travailler avec le mélèze est très difficile du fait qu'il soit nerveux et donc casse très souvent. Les charpentiers ne veulent pas travailler avec le mélèze du 05. C'est un bois qui doit être beaucoup trié et par conséquent il devient un produit cher.

- Ajouter la thématique bois construction dans la partie filière bois.

Les savoir-faire locaux sont à mettre en avant car on peut noter une forte présence d'entreprises sur le territoire. Ces dernières jouent un rôle important dans le contexte économique.

Sensibilisé d'avantage les collectivités à l'ossature bois. La réflexion serait identique à celle du bois énergie, pourquoi pas une construction en ossature bois.

Le problème des contraintes pour les ERP (établissement recevant du public) et notamment concernant la sécurité contre l'incendie. Par contre, le bois répond tout à fait aux normes contre les risques sismiques.

La proximité du lycée et de la maison des compagnon sont deux atouts incontestables pour la filière de la 2ème transformation et le territoire peut être une référence pour la construction en ossature bois.

- Constat d'une forêt qui est très largement sous exploité, par conséquent le Pays est détenteur d'un potentiel forestier. En parallèle, il existe une forte demande de bois de qualité par les professionnels.
- Sur Saint Martin de Queyrières, la commune a réalisé des travaux pour la remise aux normes de la piste pour la DFCI. Ce type d'opération peut être tout à fait envisagée pour la création d'une piste d'exploitation forestière ou dans le cadre d'une opération débardage par câble. La principale contrainte pour les pistes forestières est la limitation de tonnage.
- Le caractère innovant des produits, trouver de nouveaux produits qui ne sont pas réalisés localement. Il faut fédérer les acteurs autour de projets innovants qui permettent de créer des emplois et de nouveaux concepts. Pour ce faire il faut conduire des études de marchés.

Pour innover il faut une masse d'argent pour investir, les exploitants et les scieurs ont de trop faibles marges. Le contexte de nos forêts de montagne handicap également notre travail (essence principale de mélèze, forte pente, travail 8 mois sur 12).

- Le problème de la reprise d'activité, bien souvent l'outil de production se situe au sein de la maison familiale. Si le fils ne reprend pas, personne ne reprendra. En réponse, la CCI réalise une action permanente sur la reprise des entreprises.

- Dynamisme de la 2ème transformation et l'importance d'avoir des centres de formations sur le territoire. Pour être meilleur, il faut proposer une scolarité qui combine à la fois la formation aux métiers du bois et la formation aux métiers de la montagne.
- Remettre en état la forêt après les travaux, c'est très important pour l'image. Le PEFC est le seul outil de reconnaissance et c'est le seul moyen de faire savoir qu'on travaille bien.
- La mobilisation des bois passe par la réflexion sur la desserte (impact ouverture des pistes).
- Le bois énergie doit être conçu comme la valorisation d'un sous-produit du bois d'oeuvre si on veut faire de la plaquette forestière,
- Le paradoxe de notre filière locale est que les bois partent majoritairement en Italie et que la seconde transformation importe du bois extérieur (problème de normalisation et de qualité des sciages).

Multifonctionnalité de la forêt :

- Les enjeux multifonctionnels de la forêt du Pays du Grand Briançonnais sont : enjeu environnemental (biodiversité remarquable, présence d'un PNR, réserves naturelles et forestières), dimension touristique (forêt et domaine skiable). Se sont des particularités qui caractérisent la forêt du Pays.

L'ONF travaille dans le cadre d'un projet INTERREG ALCOTRA sur la forêt de protection contre les risques naturels (nouvelles normes techniques de soins minima pour ces forêts de protection). L'ONF travaille également sur un projet d'étude concernant le câble forestier pour les Alpes du Sud (O4 et O5).

- Le caractère global des fonctions de nos forêts de montagne : économique, protection, touristique, mais aussi le caractère paysager qui est très important.

L'accent doit être mis sur la valorisation locale du bois (réfléchir sur l'adéquation des besoins et de l'approvisionnement, travailler avec les bois du Pays, action commerciale). Toutefois, les communes ne montrent pas assez l'exemple en terme de construction bois, elles ne sont assez sensibilisées.

Lors des commandes de marché public, le seul moyen de rendre obligatoire l'utilisation des bois locaux ne peut se faire que par le maître d'ouvrage qui doit stipuler dans son cahier des charges la provenance des bois ou alors mettre une note plus élevée, lors de la consultation, aux maîtres d'oeuvre qui font appel à des fournisseurs locaux.

Le nouveau marquage CE permettra de vendre le bois dans les demandes publiques.

- Importance de l'agriculture sylvo-pastoralisme pour la forêt du PGB et cette activité tend à disparaître.

L'enjeu sylvo-pastoral est très important dans les milieux forestiers et notamment pour certains territoires comme et en particulier le Queyras.

- Importance de la dimension environnementale et le développement durable des forêts. Les démarches environnementales types ISO 14001 sont également à prendre en compte et à mettre en annexe de la CFT.

- Etude conduite par le SMITONGA réalisé sur le Pays (3 Cdc du sud) dont un volet concerne le tri des déchets ménagers en compost. Une partie des déchets bois des entreprises de travaux paysagers peuvent être valorisé par la méthode compostage.

* * *

Avant de clôturer ce comité de pilotage, Monsieur CHAMAGNE propose au comité de pilotage de valider le cadre méthodologique. Aucune objection n'étant faite, le cadre méthodologique est validé. Le comité de pilotage propose de mettre en place des groupes de travail par thématique. Les participants devront s'inscrire volontairement dans les groupes de travail de 8 à 10 personnes.

Laure GERBE-RAYNAUD rappelle que la présentation ainsi que le document de synthèse sont disponible sur le site Internet du Pays : www.paysgrandbrianconnais.fr